



Pessac le 5 juin 2013

ASSOCIATION DE DEFENSE DES INTERÊTS
DES QUARTIERS ET COMITES DE
BIENFAISANCE ET FÊTES
Groupement déclaré sous le n°3240
Agréé protection de l'environnement

Siège social : Moulin de Noës
46 rue Laurenson 33600 PESSAC
✉ 17 avenue André Danglede
☎ 05 56 45 55 51

www.federation-quartiers-pessac.com

Courriel : federation@federation-quartiers-pessac.com

Monsieur le Maire de Pessac
MAIRIE DE PESSAC
Place de la 5^{ème} République
BP 40096
33604 PESSAC CEDEX

~~~~

Objet : *Vers une nouvelle Maison des Associations*

Référence : FscqP-2013-015

~~~~

Monsieur le Maire,

Je vous adresse ci-dessous les propositions présentées lors de notre dernier conseil d'administration fédéral pour mettre en œuvre une nouvelle Maison des Associations à Pessac, sachant que notre commune doit rester un « laboratoire » urbain, social et associatif.

Les dispositifs – comme notamment le service des salles municipales ou la maison des associations ou encore la logistique – mis en place pour soutenir et aider les associations de Pessac il y a deux décennies, ont atteint aujourd'hui leurs limites.

Quelques (franches) observations à suivre en précisant que ce ne sont pas les personnes qu'il faut mettre en cause ou en questionnement mais des logiques fonctionnelles et d'organisation fondées (ou non) sur des objectifs clairement définis et dotés des moyens correspondants par la ville :

Le service des salles municipales s'est transformé en direction de la vie associative en intégrant aussi l'organisation des manifestations, il y a peu encore assurée par le Cabinet. C'est cette dernière compétence qui reste la plus opérationnelle en gardant un contact étroit avec les associations concernées. En revanche, la direction s'est bureaucratisée en oubliant sa finalité de service et de soutien, en accueillant à mi-temps le public des associations et en ne tenant pas assez compte des besoins et contraintes concrets des associations faute d'un véritable dialogue régulier et construit, sans pour autant revenir à l'ancienne « foire annuelle aux salles ».

La maison des associations a dérivé notamment avec :

- Une fausse parité avec les élus qui devait en principe en faire un lieu d'échanges et de compréhension ou de défense du mouvement associatif s'est traduite aujourd'hui par une gestion de fait et une forme de conflit d'intérêts!

- La perpétuation d'un emploi précaire sans considération des compétences nécessaires et de l'opportunité de le transformer en emploi permanent de manière à assurer la continuité du service et un développement des compétences acquises ;
- La « fonctionnarisation » du seul personnel permanent par le positionnement hiérarchique sur l'emploi précaire alors que seules comptent la fonctionnalité et les compétences exercées. Egalement en figeant ses tâches presque exclusivement consacrées à la gestion comptable alors qu'il fallait faciliter la polyvalence et la souplesse de fonctionnement permises par le statut associatif (chèque emploi service...). Enfin en consacrant la grande majorité du temps au fonctionnement de la structure elle-même et non au service des associations ;
- L'étranglement budgétaire faute d'avoir établi des règles de calcul objectives de la subvention de la ville dont près des ¾ sont des charges de personnel et seulement ¼ pour les services offerts sachant que la reprographie doit équilibrer ses comptes de fonctionnement payant sur la base du prix coûtant (hors investissement ou location de matériel). En effet, figer une subvention avec d'importantes charges incompressibles de personnel et sans tenir compte du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) revient à réduire les services et (ou) à augmenter le reste à charge des associations, sachant qu'un service municipal intègre bien sûr la totalité de ces coûts;
- Perte de la tutelle du Cabinet donnant une vision globale proche du circuit de décision au profit de celle d'un service « administratif » ayant inévitablement une tendance technocratique ;
- Le principe de l'adhésion – à maintenir – est contourné par des associations avec prêté nom à Pessac pour bénéficier des services (effet d'aubaine et non d'un engagement)...

Ce sont ces disfonctionnements actuels qu'il faut réduire pour accueillir un véritable Service Public aux Associations dans une nouvelle Maison des Associations de Pessac faite au profit et en partenariat avec les associations elles-mêmes.

Service Public aux Associations signifiant :

- Continuité du service ;
- Plages horaires adaptées ;
- Ecoute et prise en compte des besoins ;
- Facilités d'accès, lieu ouvert ;
- Service pour, par et avec les associations...

Maison des Associations de Pessac nouvelle signifiant :

- *Maison* : idées de Lieu Unique sous un seul toit protecteur, de chaleur et de convivialité, d'environnement agréable ;
- *Associations* : nom étroitement lié à une liberté fondamentale qu'il ne convient pas de réduire à un simple adjectif ;
- *Pessac* : notre ville est un « laboratoire » et doit donc toujours trouver des solutions originales d'autant que les associations pessacaises sont généralement attachées à leur indépendance dans une coopération constructive avec les municipalités qui les respectent.

Propositions entre municipalisation et statu quo:

- Avoir un CAP (Conseil des Associations de Pessac appelé couramment Conseil Local de la Vie Associative CLVA) représentant toutes les catégories d'associations et interface avec la ville pour toutes les questions de soutien aux associations en lien avec les élus correspondants ;
- Avoir un LU (Lieu unique) regroupant l'ensemble des services ayant des contacts directs avec les associations ;
- Faire coexister fonctionnellement et physiquement les statuts (fonction publique locale et loi de 1901) en relation avec l'efficacité, la symbolique de chacun d'eux et des objectifs à atteindre ;
- Etablir dans une charte les relations entre la ville et ses services, le nouveau CAP (Conseil des Associations de Pessac), les modes de fonctionnement du nouveau LU (Lieu Unique), une base objective des soutiens notamment financiers, responsabilisant les associations sous la forme d'un budget participatif dans le cadre du développement durable appliqué aux associations ;
- Mise en place progressive possible de cette nouvelle maison des associations de Pessac en mettant en place le nouveau CAP (Conseil des Associations de Pessac ou Conseil Local de la Vie Associative) qui aura pour premier objectif de définir avec la ville les contours de ces évolutions importantes (POUR, PAR et AVEC les associations) et de la réalisation du Lieu Unique. Cela est possible par simple modification des statuts de la maison des associations actuelles.

Ces propositions, à mon sens, complètent et reflètent (très proches sur bien des points) celles faites par des membres associatifs du Conseil d'Administration de la maison des associations et constituent un contrat de confiance avec les associations qui existe depuis plus de vingt ans et qui doit perdurer.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Maire**, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

D. LESTYNEK

Destinataire : cf. supra 1ex. (fdMdAPropositionsmair)
Copies : Pdt, archives et groupe de travail 1 ex.



W332000666